The Ottawa Hospital | L'Hôpital d'Ottawa

PROGRAMME DES TROUBLES DE L'ALIMENTATION
AIDE-MÉMOIRE
PROTOCOLE EN TÉLÉMÉDECINE

OBJET

L'équipe de télémédecine offre des consultations individuelles ou un suivi avec un psychiatre ou une infirmière praticienne aux patients qui ont un trouble de l'alimentation et qui habitent loin de L'Hôpital d'Ottawa. Le triage des demandes de consultation se fait au cas par cas.

Critères d'admissibilité

- Patient adulte > 18 ans
- Numéro d'assurance-santé (OHIP) valide
- Le patient accepte d'être vu par l'entremise de la télémédecine.

DISPONIBILITÉ ET RECOMMANDATION

Les rendez-vous ont lieu pendant les heures d'ouverture du cabinet du psychiatre ou de l'infirmière praticienne.

Le professionnel qui fait la demande de consultation doit :

- envoyer par **télécopieur** la demande et tout autre document pertinent au Centre régional de traitement des troubles de l'alimentation de l'Hôpital au **613-737-8115**.

UNE FOIS LE RENDEZ-VOUS DE CONSULTATION CONFIRMÉ

L'infirmière responsable du patient doit :

- communiquer avec le patient pour confirmer l'heure, la durée et le lieu du rendez-vous;
- expliquer au patient qu'il doit arriver 20 min. d'avance et apporter la liste des médicaments qu'il prend et de ses allergies;
- **lire les consignes de sécurité jointes au présent protocole.**

LE JOUR DU RENDEZ-VOUS

15 min. avant le rendez-vous

- L'infirmière responsable du patient doit envoyer le formulaire « Évaluation en télémédecine » dûment rempli (taille, poids, signes vitaux, liste de médicaments et d'allergies) par **télécopieur** au **613-737-8115**.

Au début du rendez-vous

- ****IMPORTANT**** L'infirmière responsable du patient doit fournir ses coordonnées au psychiatre ou à l'infirmière praticienne de L'Hôpital d'Ottawa (ci-après, « consultant de l'Hôpital »). En cas d'urgence ou de crise, le consultant communiquera avec l'infirmière pour activer les consignes de sécurité.

À la fin de rendez-vous

- L'infirmière responsable du patient doit être présente dans la pièce pour parler au consultant des prochaines étapes à suivre pour le patient, p. ex., analyses de sang ou autre suivi.

The Ottawa Hospital | L'Hôpital d'Ottawa

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Consultation en télémédecine pour troubles de l'alimentation

- Pendant une consultation en télémédecine, le psychiatre ou l'infirmière praticienne pourrait déterminer que le patient a besoin d'une évaluation ou d'une intervention médicale ou psychiatrique immédiate. L'infirmière responsable du patient devra alors diriger le patient à l'Urgence la plus proche.

- Si le patient fait une décompensation pendant la consultation, le consultant pourrait demander que l'infirmière responsable l'accompagne à l'Urgence ou compose le 911 pour que le patient soit accompagné à l'Urgence la plus proche.